



LES ATTAQUES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

SEANCE DU 9 JUIN 2022

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, Mme DENIELE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre Louis, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme ANSEL Catherine, M. CRUSSARD Philippe, Mme SEYS Véronique, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme BAUDART, M. CRUSSARD a donné pouvoir à Mme CORDIER, Mme SEYS Véronique a donné pouvoir à Mme DENIELE, M. VASSEUR Jean-Paul a donné pouvoir à Mme KRASINSKI.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire. Monsieur Antoine PEENAERT est nommé secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

1. AFFAIRES SCOLAIRES

- Modification du règlement de la cantine

Rapporteur : Madame le Maire

Actuellement, les parents doivent procéder aux inscriptions à la cantine scolaire une semaine à l'avance sur la plateforme en ligne, et peuvent encore inscrire jusqu'à la veille sous réserve des places disponibles. Nous acceptons également les annulations jusqu'à la veille à 17H30.

Le Conseil décide à l'unanimité de modifier le règlement pour indiquer que les inscriptions et les annulations pour convenance personnelle devront être effectuées une semaine à l'avance. Les absences pour maladie (certificat à fournir sous 2 jours) ne seront pas facturées. Les inscriptions seront toujours possibles jusqu'à la veille sous réserve des places disponibles uniquement.

Madame Krasinski demande ce que signifie « convenance personnelle », Madame le Maire répond qu'il s'agit des cas où il n'y a aucune nécessité.

- Maintien du tarif du repas à la cantine

Rapporteur : Madame le Maire

De nombreuses communes augmentent le tarif de la restauration scolaire compte tenu de l'augmentation des coûts, et notamment des matières premières. Le tarif d'un repas à la cantine de Les ATTAQUES est de 3€, et dans l'intérêt des 147 familles qui fréquentent l'école, il nous semble essentiel de maintenir ce tarif. 14 000 repas sont servis chaque année à la cantine, et nous accueillons certains jours, parfois, jusqu'à 140 enfants.

Néanmoins, il paraît important de rappeler l'effort consenti par la commune pour ce service public. Nous sommes également très attachés à la « cuisine » maison préparée chaque jour sur place, avec des menus élaborés avec une grande attention aux goûts des enfants, à l'équilibre alimentaire, et au coût matières. Il faut féliciter les agents en charge de cette gestion.

Combien coûte un repas à la cantine pour la commune en 2022 ?

Matières premières	1,92 €
Cuisine, gestion des commandes et des inscriptions	1,71 €
Service et entretien	4,31 €
Energie, contrôles réglementaires	0,82 €
COÛT TOTAL D'UN REPAS	8,77 €

Pour information, ce coût est tout à fait dans les moyennes nationales, puisqu'un repas dans une cantine scolaire coûte entre 7 et 14 € à une commune.

Notre préparation des repas sur place, et notre approvisionnement auprès des fournisseurs locaux nous permettent de limiter la hausse des matières premières, estimée à 0,20 € par repas par rapport aux années précédentes. Compte tenu du fait que cette hausse reste limitée dans le budget global de la commune (2800 € supplémentaires estimés pour 2022), et afin de ne pas impacter les familles, **le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif à 3€.**

Madame Krasinski demande des informations sur le dispositif « Cantine à 1€ ». Madame Batilliot répond que si la commune souhaite bénéficier de ce dispositif mis en place par l'Etat pour certaines familles, cela nécessiterait de mettre en place des tarifs sociaux (au moins 3 tranches), et que l'aide de l'Etat n'est accordée que pour 3 ans. Madame Baudart explique qu'elle n'est pas d'accord avec la mise en place de tarifs sociaux.

- Modification de l'organisation du ramassage scolaire entre Pont d'Ardres et l'école
Rapporteur : Madame le Maire

La commune assure une navette scolaire entre Pont d'Ardres et l'école depuis de nombreuses années. Un agent municipal accompagne les enfants dans un bus pris en charge par la commune. Le prestataire coûte actuellement 8500 €/an. Nous avons constaté cette année une faible fréquentation de ce service lors de cette année 2021-2022, et avons donc sollicité les familles. 4 enfants seraient susceptibles de l'utiliser l'année prochaine pour aller à l'école. **Compte tenu du faible nombre d'enfants, le Conseil décide à l'unanimité que l'agent municipal accompagnera les enfants dans le bus de ville, gratuit, dont les horaires sont adaptés à ceux de l'école.**

3. FINANCES

- Demande de subvention à la Région Hauts de France pour la fête communale des 10 et 11 septembre 2022
Rapporteur : Madame le Maire

La prochaine fête communale aura lieu les 10 et 11 septembre. Grâce à la collaboration avec l'association J'habite à LA, les habitants ont pu profiter d'un moment inoubliable l'année dernière, et nous comptons bien renouveler ce beau succès.

La Région Hauts-de-France soutient ce type d'événement par le biais du dispositif « Hauts-de-France en fête », et finance jusqu'à 40% des frais.

Chaque année, la commune finance le feu d'artifice, à hauteur de 4600 €.

Afin de pouvoir maximiser le montant de la subvention, il est proposé que la commune prenne également en charge quelques animations (jeux gonflables, concerts).

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Feux d'artifice	4 600 €	Région	2 600 €
Jeux gonflables	1 200 €	Commune	3 900 €
Concerts	700 €	TOTAL	6 500 €
TOTAL	6 500 €		

L'association supportera tous les autres frais d'organisation : toutes les autres animations, les fournitures pour les stands, la signalétique, la location du semi-remorque et du matériel de concert, les repas et les boissons des bénévoles, les goodies offerts, les tickets pour les manèges offerts aux enfants, etc.

Madame Krasinski s'étonne que la Région finance ce type de fête. Elle demande comment avait été financé le feu d'artifice l'année dernière. Madame le Maire répond que la commune l'a financé en 2021, mais que le feu avait été sponsorisé par l'entreprise RAMERY en 2019.

Le Conseil décide (17 voix POUR et 2 abstentions) :

- De valider le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Maire à solliciter le Président de la Région dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France en fête », et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

- Demande de fonds de concours à la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers pour l'aménagement d'une aire de jeux Rue du Contre Halage
Rapporteur : Madame le Maire

Le projet d'aménagement de l'aire de loisirs Rue du Contre Halage derrière la salle de sport se poursuit. Après la plantation de plus de 700 arbres au mois de mars, une aire de jeux de 570m² sera aménagée devant cet espace arboré, derrière le terrain de pétanque.

L'aire de jeux comprendra une balançoire 6 places, une structure de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans, une structure pour les enfants de 5 à 12 ans, un tourniquet, 3 jeux à ressort.

Cet espace deviendra ainsi un lieu de promenade et de jeux pour les familles, à l'écart de la circulation automobile, dans un cadre verdoyant. Les travaux auront lieu en juillet 2022 et l'aire de jeux serait accessible dès cet été.

Afin de financer ce projet, il est proposé de solliciter un fonds de concours de l'agglomération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Aménagement de l'aire de jeux	65 200 €
-------------------------------	-----------------

RECETTES PREVISIONNELLES

Fonds de concours GRAND CALAIS	30 000 €
Autofinancement communal	35 200 €
TOTAL	65 200 €

Madame Vamplus demande en quelle matière sera le sol de l'aire de jeux. M. Lemièrè répond qu'il sera en copeaux de bois.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De valider le plan de financement prévisionnel du projet tel qu'il est présenté ;**
 - **D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l'octroi du fonds de concours de la communauté d'agglomération (convention, avenants).**
- INFORMATION - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, concernant les exercices 2016 et suivants (envoyé avec la convocation)

4. QUESTIONS DIVERSES

- *Madame le Maire informe le conseil qu'un partenariat est en cours de discussion avec le Football Club de Les Attaques pour relancer des équipes de jeunes Attaquois. Madame Krasinski dit qu'il n'est pas facile de constituer des équipes avec une majorité d'Attaquois. Elle demande également quand seront fixés les créneaux des associations pour le complexe sportif, notamment suite à la demande de l'association Toutes au Sport. Madame le Maire répond qu'une réunion sera fixée pour en discuter, l'équipement n'étant pas extensible, surtout quand beaucoup de membres des associations ne sont pas Attaquois. Madame Krasinski répond que les Attaquois vont dans d'autres communes également. Madame le Maire répond que les priorités dans les créneaux devront quand même prendre en compte le nombre d'Attaquois.*
- *Madame KRASINSKI informe qu'un don du sang est prévu le 26 juillet à l'école maternelle, de 10H à 13H, et de 14H30 à 18H30.*
- *Madame le Maire rappelle que le repas des aînés sera organisé le 15 juin et remercie les élus disponibles pour assurer le service.*

La séance est levée à 19H45.